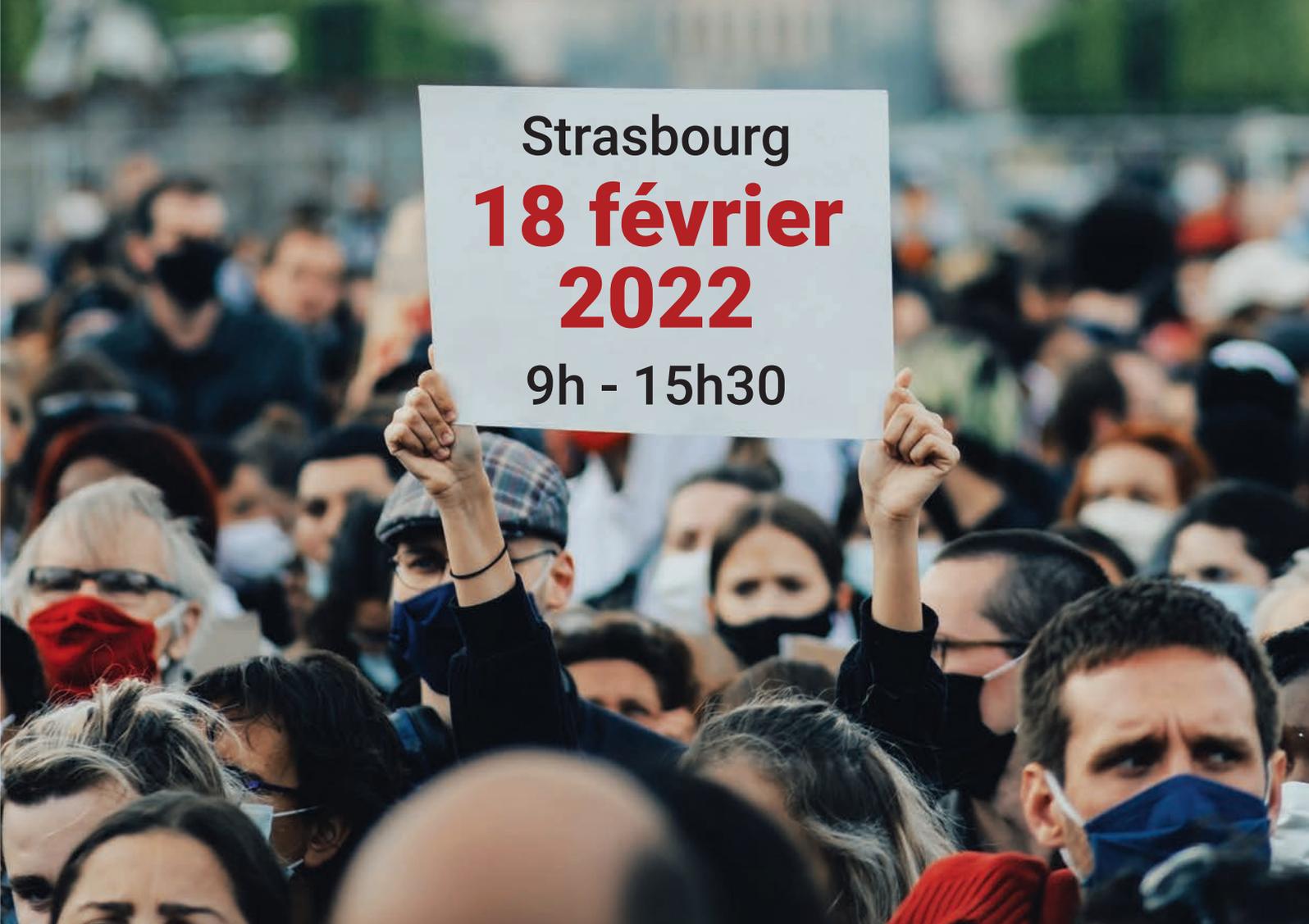


COLLOQUE

**Comment ONG et INDH peuvent-elles participer efficacement au processus de supervision de l'exécution des arrêts de la Cour Européenne des Droits de l'Homme et ainsi contribuer à la protection de l'Etat de droit et des droits humains dans l'Union Européenne ?**

Centre culturel Saint Thomas, Strasbourg



Strasbourg  
**18 février  
2022**  
9h - 15h30

Colloque gratuit, ouvert uniquement sur invitation.

Interprétation simultanée en anglais et français.



Conférence  
sur l'avenir  
de l'Europe

Strasbourg.eu

[www.einnetwork.org](http://www.einnetwork.org)





**L'EIN est un réseau d'ONGs, et d'individus, venant de 25 pays d'Europe dont le but est de promouvoir l'exécution des arrêts de la Cour Européenne des Droits de l'Homme.**

## **LE CONTEXTE**

Les arrêts de la cour Européenne des Droits de l'Homme (CEDH) impliquent souvent, au-delà des mesures individuelles concernant la victime, la mise en œuvre de mesures générales – de nature législatives ou autres - qui ont un impact fort sur l'état des droits humains de tout un chacun dans un Etat. De par leur expertise et leur connaissance du terrain, les ONG et INDH, mais également les organisations professionnelles telles que Conseil des Barreaux ou Syndicat des avocats, sont parmi les mieux placées, à côté des autorités étatiques, pour formuler des recommandations sur les mesures substantielles nécessaires à la bonne exécution d'un arrêt, qui permettront d'éviter des violations identiques à l'avenir. En ceci, la participation des ONG, INDH et organisations professionnelles au processus de supervision de l'exécution des arrêts de la CEDH constitue un élément important pour la protection de l'Etat de droit en Europe, et dans l'UE en particulier.

Pour autant, la participation de ces structures au processus de supervision des arrêts de la Cour reste encore très limitée – seules 5-7% des affaires en ont bénéficié la dernière année – et le processus en tant que tel, ainsi que son potentiel pour la protection de l'Etat de droit dans l'UE, reste méconnu.

Ce Colloque a pour but de sensibiliser et former ONG, INDH et organisations professionnelles au rôle clef qu'elles peuvent et devraient jouer pour accompagner une meilleure exécution des arrêts de la CEDH, et de formuler un Appel, enrichi de recommandations concrètes, envers les institutions européennes, afin que ce volet soit dûment pris en compte dans les rapports et politiques de l'UE en faveur de l'Etat de droit. Un élément essentiel sera l'appel à une plus grande prise en compte des besoins de financements des ONG/INDH dans le cadre du programme « Citoyens, égalité, droits et valeurs », et du volet « Valeur de l'Union » qui est au cœur de ce programme. L'Appel et ses recommandations seront relayés par l'EIN sur la plateforme de la Conférence sur l'Avenir de l'Europe.

Les personnes sélectionnées pour le Colloque seront invitées au débat sur la protection des droits de l'Homme dans l'Union européenne, organisée la veille au soir, 17/02, à l'Université de Strasbourg, dans le cadre de la Conférence sur l'Avenir de l'Europe

# PROGRAMME

- 
- 🕒 **9h - 9h30**      **Accueil des participants, enregistrement.**
- 
- 🕒 **9h30 - 10h**      **Présentation des objectifs du colloque et tour de table entre participants.**  
*Intervention par un représentant de l'EIN.*
- 
- 🕒 **10h - 11h**      **Comment les ONG et INDH peuvent-elles participer au processus de supervision concernant l'exécution des arrêts de la CEDH, et ainsi contribuer à la protection de l'Etat de droit dans l'UE ?**  
Le processus de supervision des arrêts de la CEDH : un processus participatif dans lequel ONG et INDH ont toute leur place. *Intervention par un membre du Service de l'exécution du Conseil de l'Europe.*  
Quid de l'implication des ONG et des INDH à ce jour? Une vue d'ensemble sur les affaires concernant les Etats de l'UE, les défis et opportunités. *Intervention par George Stafford, Directeur de l'EIN.*  
*Questions/Réponses.*
- 
- 🕒 **11h - 12h**      **Regards croisés : Témoignages d'ONG/INDH ayant participé au processus de supervision de l'exécution des arrêts de la CEDH dans des domaines clés pour l'Etat de droit dans l'UE – Retour d'expériences.**  
*Dr. Nóra Novoszádek, Responsable juridique, Hungarian Helsinki Committee*  
*Hugues de Suremain, Coordinateur juridique, European Prison Litigation Network*  
*Krassimir Kanev, Directeur, Bulgarian Helsinki Committee*
- 
- 🕒 **12h - 13h15**      **Pause-Déjeuner.**
- 
- 🕒 **13h15 - 14h15**      **Comment aborder concrètement le processus de supervision de l'exécution des arrêts de la CEDH et maximiser son impact sur l'Etat de droit dans l'UE ? La soumission de Communications au Comité des Ministres : un exercice bien formaté.**  
**Sessions pratiques en petits groupes.**  
*Si le processus de supervision des arrêts de la CEDH est participatif, il est également bien formaté. ONG et INDH, mais également juristes indépendants, peuvent y contribuer via des Communications dites « Communications selon la règle de procédure 9 ». La bonne rédaction de telles Communications est un élément clef pour impacter le processus d'exécution d'un arrêt et, in fine, contribuer à une meilleure protection de droits humains dans l'UE.*  
*Le but de cette série de sessions en petits groupes – menées en parallèles – sera de démystifier le processus, et d'expliquer sur la base d'exemples concrets les démarches liées à la rédaction de telles Communications, le format à adopter et le contenu à inclure pour un impact maximum. Les exercices de groupe se feront sur la base d'affaires réelles, dont l'exécution est pendante. Le choix des affaires traitées sera fait sur la base du retour des participants dans leurs questionnaires de candidature.*
- 
- 🕒 **14h15 - 14h45**      **Compte-rendu des exercices de groupes.**  
*Questions/Réponses.*
- 
- 🕒 **14h45 - 15h30**      **Présentation du rapport de l'EIN sur l'exécution des arrêts de la CEDH dans les pays de l'Union et de l'Appel de l'EIN et partenaires pour une meilleure prise en compte de cet élément dans les rapports et politiques de l'UE.**  
*Discussion entre participants – Le projet d'Appel sera soumis aux participants en amont de l'événement, afin de donner à chacun le temps de formuler ses propres recommandations. L'Appel et ses propositions seront relayés par l'EIN via la plateforme numérique : <https://futureu.europa.eu>.*  
**Adoption de l'Appel et mots de conclusions.**
- 
- 🕒 **15h30**      **Fin du colloque.**

# INFORMATIONS PRATIQUES

**Inscriptions** : participation gratuite, sur invitation

Prise en charge possible des frais de déplacement et de logement.

Pour solliciter une invitation, ou pour plus d'informations, contactez le Secrétariat de l'EIN [contact@einnetwork.org](mailto:contact@einnetwork.org) ou consultez le site [www.einnetwork.org](http://www.einnetwork.org).

*Les participants sont invités à respecter les règles sanitaires en vigueur. Si les conditions ne devaient pas permettre l'organisation de l'événement en présentiel, celui-ci serait remplacé par un échange en ligne.*



## Lieu :

Centre culturel Saint Thomas  
2 rue de la Carpe Haute  
67000 Strasbourg

*À la gare de Strasbourg, prendre le bus H jusqu'au Parlement européen, puis le tram E en direction de Robertsau l'Escale jusqu'à l'arrêt Robertsau Boecklin, puis marcher quelques mètres à pieds jusqu'au Centre culturel Saint Thomas.*

## FOLLOW US



[www.einnetwork.org](http://www.einnetwork.org)



@EI\_Network